

**ADOPTÉ À LA SÉANCE
DU 4 OCTOBRE 2004**

Procès-verbal de la sixième séance du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de la Commission scolaire des Patriotes, tenue le **16 juin 2004**, à 19 h00, au centre administratif, 1740, rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville, sous la présidence de Mme France Tremblay.

Sont présents :

Représentants des parents

France Tremblay
Martine Hubert-Meyer
Monya Dumais
Hélène Gagné
Lyne Petit
Isabelle Tremblay
Pierre Chalifour

J.-P.-Labarre
De La Broquerie
Jacques-Rocheleau
Centre François-Michelle
Arc-en-Ciel
Au-Fil-de-l'Eau
De La Mosaïque

Représentante des organismes extérieurs

Jocelyne Gaudet

Centre montérégien de réadaptation

Représentant du personnel enseignant

Michelle Leduc

École secondaire du Mont-Bruno

Représentante du personnel de soutien

Nadia Griffin-Picard, substitut à la représentante

Syndicat de Champlain

Représentante des directions d'école

Annie Larouche

École secondaire Polybel

Représentant de la Direction générale

Jean-Louis Tousignant
Coordonnateur de l'adaptation scolaire

Service des ressources éducatives

Sont absents :

Représentants des parents

Josée Jutras
(Avait prévenu de son absence)
Chantal Neault
(Avait prévenu de son absence)

École secondaire De Chambly

École Père-Marquette

Représentants du personnel enseignant

Richard Bisson
(Avait prévenu de son absence)

Syndicat de l'enseignement de Champlain

Constatation du quorum.

Madame France Tremblay, présidente du conseil, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 24-16-06-2004

Il est proposé par madame Nathalie Roulier, appuyée par madame Michelle Leduc, que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 avril 2004
 - 2.1 Suivi
3. Parole au public
4. Parole au représentant du comité de parents
 - 4.1 Retour sur la séance du 22 avril 2004 (annexe 1 – 16-06-2004)
5. Orientations budgétaires 2004-2005 (annexe 2 – 16-06-2004)
6. Répartition des ressources (annexe 3 – 16-06-2004 et annexe 4 – 16-06-2004)
7. Ententes hors territoire (annexe 5 – 16-06-2004)
8. École spécialisée
9. Calendrier des réunions 2004-2005
10. Politique de maintien ou de fermeture des écoles : projet de modification
11. Consultation sur la planification stratégique 2004-2007
12. Correspondance (document)
13. Questions diverses
14. Prochaine réunion
15. Levée de la séance.

Adopté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 avril 2004.

Résolution 25-2004-06-16

Il est proposé par madame Hélène Gagné et appuyée par madame Dumais que le procès-verbal de la séance du 19 avril 2004, soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité.

2.1 Suivi

Les suivis sont à l'ordre du jour.

3. Parole au public

pas de public

4. Parole au représentant du comité de parents

4.1 Retour sur la séance du 22 avril 2004

Monsieur Tousignant fait le retour sur la rencontre du comité de parents.

5. Orientations budgétaires 2004-2005 (annexe 2-16-06-2004)

Monsieur Pierre Charland, directeur du service des ressources financières, présente le document sur les orientations budgétaires 2004-2005.

Il trace un portrait de la situation budgétaire actuelle et des conséquences prévisibles dans le milieu. Il répondra aux questions.

Résolution 26-2004-06-16

Considérant la présentation des orientations budgétaires faite par monsieur Pierre Charland, directeur des Ressources financières, au comité CEHDAA en date du 16 juin 2004,

Considérant la lettre signée par madame Monique Hébert et adressée à Jean Bouchard du ministère de l'éducation qui exprime le fait que certaines allocations semblent insuffisantes compte tenu des besoins identifiés et plus particulièrement aux services aux élèves HDAA;

Considérant qu'il est proposé d'établir des règles de distribution du budget alloué au soutien à l'intégration des élèves HDAA en limitant l'enveloppe budgétaire de la masse salariale des non-enseignants à 700 000\$ en 2004-2005 comparativement à 1 200 000\$ en 2003-2004 et que cette mesure risque d'affecter le service direct à l'élève;

Considérant le document de la planification stratégique de la Commission scolaire des Patriotes présentement en consultation;

Considérant l'orientation 1 de ce même document qui désire par ses enjeux favoriser l'intégration des élèves HDAA en classe ordinaire et adapter l'offre des services éducatifs complémentaires dans une vision intégrée et concertée de l'action éducative;

Considérant l'orientation 1 de ce même document qui favorise par ses axes d'intervention la réussite différenciée et le maintien et l'intégration des élèves à risque en classe ordinaire;
Considérant que les orientations présentées dans la planification stratégique de la Commission scolaire peuvent avoir une incidence sur l'élaboration des orientations budgétaires et vice versa;

En conséquence il est proposé par Pierre Chalifour appuyé par Nathalie Roulier et résolu que le CCSEHDAA recommande l'acceptation des orientations budgétaires et de la planification stratégique présentés en prenant compte des détails suivants dans son application :

- 1) Que les services aux élèves ne soient pas touchés dans l'élaboration des scénarios possibles de coupures et de compressions budgétaires;

- 2) Que la Commission scolaire des Patriotes analyse sérieusement toutes les éventualités de coupure de dépenses et de recherche de revenus avant même de toucher les services aux élèves;
- 3) Que les scénarios possibles de fermeture d'école soient envisagés avant même de toucher les services aux élèves. Certains scénarios peuvent être possibles sans toutefois générer des impacts majeurs au niveau de la clientèle, en prenant l'exemple d'écoles à proximités. Ces fermetures apporteraient à la Commission scolaire des économies d'échelle accessibles à très court terme.
- 4) Que la contribution des parents puisse être appliquée telle que présentée dans les orientations budgétaires afin d'éviter un manque à gagner de près de 500 000\$ et ainsi éviter de trancher dans les services aux élèves;
- 5) Que la surveillance des élèves, pour un deuxième enfant au primaire, soit applicable même si le deuxième enfant ne fréquente pas la même école que son frère ou sa sœur. Cette situation est vécue surtout par les parents d'enfants HDAA;
- 6) Que les écoles puissent mettre en place des mesures pour permettre à certains parents de payer ces frais sur plusieurs versements;
- 7) Que la Commission scolaire des Patriotes mette en lien ses orientations budgétaires avec sa planification stratégique afin de répondre à ses engagements auprès de sa communauté éducative;
- 8) Que le CCSEHDAA est en accord et approuve la planification stratégique de la Commission scolaire. Cette approbation est conditionnelle à la révision et l'amélioration des façons de faire et la protection du budget conséquent à ses engagements favorisant la réussite de son plan stratégique.

Il est proposé par madame Nathalie Roulier et appuyée par madame Michelle Leduc telle que présentée à l'annexe 2 et 3.

Adoptée à l'unanimité

6. Répartition des ressources (annexe 3-6-06-2004 et annexe 4-16-06-2004)

Chaque année, la commission scolaire, suite à l'analyse des services et après consultation du comité consultatif de gestion, affecte des ressources auprès de la clientèle qui ont des besoins particuliers en classes spécialisées et dans les écoles.

Le document «Organisation des classes spéciales, services affectés à priori, Hypothèses de travail 2004-2005» présenté explique les ressources pour les classes spécialisées. Compte tenu de la situation budgétaire actuelle, il a été proposé et accepté un statu quo du type et de la quantité de ressource affecté à priori. L'an prochain, un comité siègera afin de revoir nos modèles d'organisation de service ce qui pourrait entraîner alors des ajustements à ce tableau pour 2005-2006.

L'annexe 4 «Normes et modalités de répartition allocation des ressources en services complémentaires, année scolaire 2004-2005» donne les informations quant à la distribution des ressources en services complémentaires dans les écoles.

Résolution 27-2004-06-16

Il est proposé par Monya Dumais et appuyée par Martine Hubert-Meyer d'approuver la répartition des ressources pour l'année scolaire 2004-2005 telles que présentées aux annexes 3 et 4.

7. Ententes hors-territoire (annexe 5-16-06-2004)

Nous présentons les résultats du dossier de nos ententes des services hors territoire.

On se rappelle que le comité s'est déjà prononcé sur les balises quant à l'établissement des ententes.

La Commission scolaire des Patriotes scolariserait par entente 174 élèves dans des institutions situées à l'extérieur de son territoire pour la prochaine année scolaire.

Jean-Louis Tousignant explique que pour les élèves pour qui nous n'avons pas de services à notre Commission scolaire, nous devons faire des ententes. France Tremblay se questionne pour les élèves fréquentant l'école Vanguard. Nous maintenons les recommandations pour les parents qui désirent que leur enfant poursuivent à l'école Vanguard, mais nous n'acceptons plus de nouvelle demande. D'ici quelques années, nous aurons de moins en moins d'élèves sous entente.

Résolution 28-2004-06-16

Il est proposé par Monya Dumais et appuyée par Lyne Petit d'approuver l'établissement des ententes hors territoire pour l'année scolaire 2004-2005 telles que présentées à l'annexe 5.

8. Écoles spécialisées

Le projet d'école spécialisée pour la clientèle multi-handicapée progresse. Le MEQ a répondu favorablement à la demande des commissions scolaires de la Montérégie quant à l'établissement de quatre points de services en Montérégie.

En ce qui regarde de plus près pour la région du centre (C.S. Marie-Victorin, une partie de C.S. Des Grandes-Seigneuries et C.S. Des Patriotes), l'aménagement d'une école secondaire est accepté. C'est la Commission scolaire des Patriotes qui s'était avancée quant à l'accueil de ce service.

Il reste au conseil des commissaires de prendre des décisions quant à la destination de ses immeubles pour les prochaines années. Ainsi, en fonction des disponibilités des écoles et des choix à exercer, nous connaissons en juillet si l'hypothèse d'accueillir ce service se maintient.

9. Calendrier des réunions 2004-2005

L'Assemblée générale des parents aura lieu le 20 octobre prochain.

Nous avons à choisir les dates des rencontres pour le comité EHDAA 2004-2005

Les lundis à 19h30:

8 novembre 2004

6 décembre 2004

10 janvier 2005

7 février 2005

7 mars 2005

4 avril 2005

9 mai 2005

13 juin 2005

19 septembre 2005

Nous joignons une copie du calendrier scolaire 2004-2005

Résolution 29-16-06-2004

Il est proposé par Lyne Petit et appuyée par Nathalie Roulier d'adopter le calendrier des rencontres 2004-2005.

10. Politique de maintien ou de fermeture des écoles : projet de modification

Une copie d'un projet de modification à la Politique sur le maintien ou la fermeture des écoles que nous avons déposé au Comité de parents à leur séance du 20 mai 2004 aux fins de consultation est présenté.

Nous vous invitons à nous faire connaître votre avis quant à ce projet **au plus tard le 18 juin 2004.**

Comme mentionné aux membres du Conseil des commissaires, il apparaît important de clarifier l'article 4.3 de cette politique et d'ajuster le texte aux nouvelles exigences légales ainsi qu'aux nouvelles orientations du ministre de l'Éducation qui nous ont été transmises le 9 mars 2004.

Résolution 30-16-06-2004

11. Consultation sur la planification stratégique 2004-2007

La directrice générale a déposé le projet sur la planification stratégique auprès de tous les partenaires et s'attend à un retour de consultation de la part des parents membres du comité EHDAA.

Un questionnaire de consultation a été remis à cette fin à la présidente, madame France Tremblay. Les membres sont en accord avec cette le plan stratégique. Voir la résolution 26.

12. Correspondance (document)

Résolution du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy concernant la Réforme scolaire et l'achat de manuel scolaire pour les élèves EHDAA.

13. Questions diverses

Néant

14. Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le 20 septembre 2004

15. Levée de la séance

Résolution 31-16-06-2004

Il est proposé par Mme Nathalie Roulier, appuyée par Michèle Leduc, de lever la séance. Il est 21h15.

Adopté à l'unanimité.

Secrétaire

Présidente